

JURIWEB

DROITS QUOTIDIENS ABSL

LE SERVICE AFFILIÉ

Nos conditions générales s'appliquent aux services de soutien juridique que nous appelons JuriWeb. Elles complètent le formulaire d'affiliation que vous avez signé.

NOS SERVICES

Vous bénéficiez de 2 services :

1. un accès illimité à notre site internet www.droitsquotidiens.be ;
2. des newsletters mensuelles reprenant les actualités législatives en lien avec le travail social.

1. Comment fonctionne l'accès à notre site internet www.droitsquotidiens.be ?

Vous recevez un code d'accès à notre site internet.

Grâce à ce code, vous pouvez utiliser sans aucune limite notre site internet www.droitsquotidiens.be qui contient :

- plus de 2000 questions / réponses rédigées en langage juridique clair ;
- un lexique de plus de 500 termes juridiques ;
- des modèles de documents (lettres, conventions, requêtes, etc.) ;
- des outils pédagogiques ;
- des schémas explicatifs ;
- des tableaux de synthèse ;
- des actualités juridiques ;
- des liens vers les législations et réglementations en vigueur ;
- des renvois vers d'autres sites de référence.

Nous vous permettons d'accéder en permanence à notre site internet suivant les conditions d'utilisation que vous pouvez découvrir sur sa page d'accueil.

2. Comment fonctionnent nos newsletters ?

Vous recevez chaque mois des newsletters sur l'adresse email que vous avez renseignée sur le formulaire d'affiliation.

Ces newsletters reprennent des sujets d'actualité juridique liés au travail social.

DÉBUT, DURÉE ET FIN DE VOTRE AFFILIATION

3. A partir de quand bénéficiez-vous de nos services ?

Vous bénéficiez de nos services à partir de l'envoi du code d'accès.

Vous pouvez nous renvoyer votre formulaire d'affiliation papier complété et signé :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Vous pouvez également compléter le formulaire d'affiliation électronique sur notre site www.droitsquotidiens.be dans la rubrique nos services/juriweb.

La date d'envoi du code d'accès personnalisé est la date de début de votre affiliation.

4. Pendant combien de temps bénéficiez-vous de nos services

Votre affiliation a une durée d'un an.

A la date anniversaire de sa prise en cours, votre affiliation est renouvelée automatiquement d'année en année, aux mêmes conditions.

5. Quand pouvez-vous mettre fin à votre affiliation ?

Durant la première année :

1. Vous pouvez renoncer à votre affiliation pendant un délai de 14 jours suivant la date de prise en cours de votre affiliation.
2. Vous pouvez renoncer à votre affiliation à la première date anniversaire de sa prise en cours.

Dans les 2 cas, vous devez nous envoyer votre demande par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Après la première année :

Vous pouvez renoncer à votre affiliation à tout moment.

Pour cela, vous devez nous envoyer votre demande par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Votre affiliation prend fin dès que nous recevons votre demande.

Si vous avez déjà payé votre cotisation, nous vous remboursons la partie entre la date de votre résiliation et la date anniversaire suivante.

PAIEMENT DE NOS SERVICES

6. Quand devez-vous payer votre cotisation ?

Pour bénéficier de nos services, vous devez payer une cotisation.

Le délai de paiement de votre cotisation est indiqué dans la facture que nous vous envoyons.

Si vous ne payez pas votre cotisation dans les 30 jours suivants le délai indiqué, un rappel vous sera envoyé.

A partir de l'envoi de ce rappel, un nouveau délai de 15 jours vous est laissé pour payer votre cotisation.

Le prix de votre cotisation est exonéré de TVA (article 44§2 2° du code TVA).

7. Votre cotisation est-elle indexée ?

Oui.

Chaque année, votre cotisation est indexée à la date anniversaire de la prise en cours de votre affiliation.

Nous indexons votre cotisation sur la base de l'indice des prix à la consommation en utilisant la formule suivante :

$$\frac{\text{cotisation X nouvel indice}}{\text{indice du mois précédant la prise en cours de votre affiliation}}$$

Le nouvel indice est celui du mois qui précède la date anniversaire de la prise en cours de votre affiliation.

8. Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec la facture ?

Vous devez nous adresser votre réclamation par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Vous avez un délai de 10 jours après la réception de la facture pour nous envoyer votre réclamation.

Si vous ne nous avez pas envoyé de réclamation, la facture est considérée comme acceptée.

Nous privilégions le dialogue pour résoudre toute difficulté.

DROIT D'AUTEUR

9. Pouvez-vous reproduire nos contenus ?

Notre site internet (contenu et structure) est protégé par le droit d'auteur.

Vous pouvez reproduire, copier, distribuer, communiquer nos contenus mais à certaines conditions.

Vous ne pouvez pas modifier nos contenus.

La reproduction, la copie, la distribution, la communication des questions/réponses juridiques en langage clair, des documents types, schémas et tableaux peut se faire avec notre accord préalable.

La reproduction, la copie, la distribution, la communication doit toujours mentionner :

- l'auteur du contenu et le logo: Droits Quotidiens asbl ;
- la date de mise à jour.

Aucune reproduction, copie ne peut être vendue ni faire partie d'un service payant.

Nos conditions respectent la Creative Commons.

RESPONSABILITÉ

10. Quelle est notre responsabilité ?

L'indemnisation de votre dommage suite à nos erreurs, omissions ou fautes est limitée au montant de votre cotisation.

Vous reconnaissez que cette indemnisation couvre suffisamment votre dommage direct.

Les dommages indirects sont exclus.

RÉSOUTRE UN CONFLIT

11. Que pouvez-vous faire en cas de désaccord ?

Prenez contact avec nous et exposez-nous votre point de vue par écrit

- soit par email : info@droitsquotidiens.be;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Nous privilégions le dialogue pour résoudre toute difficulté.

Si le dialogue n'a pas pu mener à la solution du conflit, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Namur sont compétents pour le résoudre.

Votre affiliation est soumise au droit belge.

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

12. De quelle protection des données personnelles bénéficiez-vous ?

Des données personnelles sont collectées par le formulaire d'affiliation que vous avez complété. Elles sont utilisées uniquement dans le but :

- de vous communiquer le code d'accès à notre site internet ;
- de contrôler la validité de votre affiliation ;
- de mesurer le volume d'activation de nos services ;
- de vous envoyer des informations liées à nos activités.

Vous nous autorisez à renseigner notre collaboration et à mentionner votre nom ainsi que votre logo sur :

- notre site www.droitsquotidiens.be ;
- notre page twitter ;
- notre page linkedin ;
- nos supports commerciaux liés à Droits Quotidiens.

Vous pouvez lire notre politique générale de protection des données personnelles sur la page d'accueil de notre site.

MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

14. Pouvons-nous modifier les conditions générales ?

Oui.

Nous pouvons modifier les conditions générales de votre affiliation.

Dans ce cas, nous vous informons par email, au moins 2 mois avant la mise en application de la modification.

Si les nouvelles conditions ne vous conviennent pas, vous pouvez mettre fin à votre affiliation.

Pour cela, vous devez nous envoyer votre demande par écrit :

- soit par email : info@droitsquotidiens.be ;
- soit par courrier : Droits Quotidiens, rue Nanon, 98 à 5000 Namur.

Votre affiliation prend fin dès que nous recevons votre demande.

Si vous avez déjà payé votre cotisation, nous vous remboursons la partie entre la date de votre résiliation et la date anniversaire suivante.